

Observation n°136 (Web)

👤 Par martine cavaille

⌚ Déposée le 12 juillet 2019 à 10h24

Madame, Messieurs le commissaire enquêteur, afin que vous disposiez de tous les points de vue concernant le projet de la gare, voici les observations faites par l'association de protection du patrimoine de la ROCHELLE l'APPR.

vous en souhaitant bonne réception.

Martine CAVAILLE

vice-présidente du comité de quartier st nicolas-gare-gabut

Document joints

[!\[\]\(17413706fd4997a1a4bdf85c6864eee1_img.jpg\) Document n°1](#)

[!\[\]\(faf942dc3e59ce8eb64b4ac481eca7e0_img.jpg\) Document n°2](#)



Association pour la Protection du Patrimoine Rochelais

La Rochelle, le 8 juillet 2019

Monsieur le Maire de La Rochelle
Place de l'Hôtel de Ville
17000- La Rochelle

Monsieur le Maire,

Ce courrier fait suite au nôtre du 17 septembre 2018 et à votre réponse du 7 novembre 2018.

Il rappelle le souhait de notre association de voir apparaître autour de notre gare (monument historique reconnu remarquable) un quartier à vivre en un vrai centre prolongeant celui que constitue le Vieux Port et que pourrait constituer aussi le Bassin des Chalutiers. Le pont de Tasdon, également historique et remarquable (mais non classé) est indissociable du projet et doit être considéré avec la gare dans un ensemble large et dégagé.

Or, votre courrier omet de reconnaître ce pont et évoque de possibles constructions très proches de la gare (et surtout du pont). Il n'y aurait donc rien de large ni de dégagé avec une telle proximité.

En effet, ce projet avec l'amputation du Boulevard Joffre en son extrémité ouest (et longeant l'avenue du 123 ème R.I) menace le parc Alsace-Gare historique remarquablement boisé, la montée du pont qui participe de son paysage et surtout la vue sur la gare elle-même. Les trois parties constituent un même ensemble du patrimoine.

Nous remarquons avec les comités de quartier concernés et inquiets par cette affaire que le parc est inégalement classé (l'EBCC étant supprimé) et que le PLU permet (par un secteur UU8+) une construction de dix étages à cet endroit de la montée actuelle au pont. Votre courrier du 7/11/2018, Monsieur le Maire, fixant la hauteur entre R+2 et R+5 montre donc une contradiction!

Les documents officiels nous sont accessibles et nous les contestons fermement pour obtenir le retrait de ce projet dangereux pour notre patrimoine ainsi que le juste classement du parc et du pont de Tasdon.

Comment imaginer raisonnablement un édifice de dix étages si proche de la gare et dans un champ visuel depuis le vieux port ? Celui-ci ne serait pas a priori un problème dans un espace libre de tout environnement remarquable sensible. Mais, la gare de La Rochelle n'a pas besoin d'un tel risque architectural, elle se suffit à elle-même dans sa beauté et par son histoire!

Le dernier point est notre demande de voir bien apparaître des espaces vastes de chaque côté (est et ouest de la gare, pour le nord) pour permettre à la fois surtout le stationnement nécessaire de véhicules et un espace paysager. La construction trop proche d'immeubles empêcherait de répondre à ces deux besoins.

La rue de la gare prévue servirait à accéder à un parking et non pas à traverser, la montée du pont par le boulevard Joffre étant conservée. L'accès compliqué à un parking au sud de la gare par le pont Jean Moulin ne doit pas remplacer celui à des parkings latéraux plus proches.

Nous comprenons la nécessité de construire mais refusons ce choix incohérent et déraisonnable autour de la gare à protéger et valoriser. Notre courrier du 17/9/2018 proposait un compensation possible sur le boulevard Joffre (mais plus loin vers l'hôpital).

A.P.P.R. (Loi 1901) - 49 rue de Suède - 17000 - La Rochelle
Courriel : appr.lr@orange.fr

La logique économique dans ces projets ne saurait méconnaître la sensibilité et la raison des citoyens à consulter. Une consultation vraiment démocratique, informative et pédagogique, dans la concertation, quartier par quartier, serait préférable à l'exposition d'un énorme document technico-administratif.

Je vous remercie à l'avance pour la bienveillance accordée à notre lettre et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments respectueux.

Claude Mossé
Président